

"Si l'école faisait son travail, j'aurais du travail"

Pour la FSU, le tweet du Medef sur l'école est "méprisant" et "insultant"

"Si l'école faisait son travail, j'aurais du travail". Tel est le message qu'a posté le Medef sur son compte Twitter, le jeudi 21 septembre. L'organisation patronale s'est finalement attiré les foudres des principaux acteurs de l'Éducation nationale. Au vu de la polémique, le Medef a choisi de supprimer cette publication avant de présenter des excuses publiques.

Au micro de RTL (*L'invité du Grand Soir du 21 septembre 2017*), Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU considère cette déclaration comme une réelle "insulte". "Je crois que quand le Medef organise une telle campagne, ce n'est pas seulement une blague. **Je crois que cela révèle, et cela qui nous inquiète beaucoup, une conviction que porte le Medef selon laquelle l'école serait responsable du chômage**", indique la secrétaire générale de la FSU qui a tout de même tenu à rappeler qu'au sein de l'organisation patronale, les avis divergent. **De son côté, Laurence Parisot, ancienne présidente du Medef, a notamment qualifié cette campagne de "morgue, mépris, bêtise et d'ignorance"**.

Le communiqué de presse de la FSU (20 septembre) : Le MEDEF n'a pas le droit d'insulter l'Ecole.

Une campagne du MEDEF affiche son mépris pour le service public d'éducation, ses personnels et ses élèves en affirmant « Si l'école faisait son travail, j'aurais du travail ». C'est pourtant ce service public qui a permis la massification de l'accès aux études et l'élévation générale du niveau de qualification.

En accusant abusivement l'école, le MEDEF cherche sans doute à faire oublier que les entreprises n'ont pas réussi à créer le million d'emplois promis comme devant résulter du CICE.

La FSU engagée pour la qualité du service public d'éducation et consciente de l'investissement des agents pour y parvenir s'indigne que le MEDEF puisse tenir des propos aussi irresponsables et aussi insultants.

Communiqué de presse de la FSU (22 septembre) : Après les insultes du MEDEF...

La FSU prend acte des excuses de Pierre Gattaz et du retrait de la campagne du Medef contre l'Ecole. Mais, si la FSU ne l'avait pas mise sur la place publique, cette campagne aurait bien continué.

C'est bien ce que sous tend cette campagne qui inquiète la FSU : négation de l'engagement quotidien des enseignants pour faire réussir tous les élèves, méconnaissance du rôle du système éducatif, résurgence d'une vieille opposition Ecole/Entreprise, clichés sur l'Ecole...

Cette campagne a soulevé une légitime colère, beaucoup d'indignation et de critiques.

La FSU appelle chacun à faire preuve de responsabilité pour aborder les questions d'Education, de formation et d'emploi. Et ce à la veille de discussions sur la formation professionnelle et l'apprentissage.

"Si l'école faisait son travail, j'aurais du travail"

Autres réactions

Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'EN

Je suis consterné par le slogan du Medef et leur demande un retrait immédiat. Merci à tous ceux qui œuvrent pour la réussite de nos élèves.

Café du 21 septembre 2017 :

Elle n'est pas passée. La publicité du Medef, l'organisation patronale", affichant "Si l'école faisait son travail, j'aurais du travail" fait bondir la Fsu. La première fédération syndicale de l'éducation "s'indigne que le MEDEF puisse tenir des propos aussi irresponsables et aussi insultants". Et elle renvoie la balle. "Le MEDEF cherche sans doute à faire oublier que les entreprises n'ont pas réussi à créer le million d'emplois promis comme devant résulter du CICE".

ToutEducatif du 21 septembre 2017 :

[...] Certains réagissent à la formule du MEDEF, "si l'école faisait son travail, j'aurais du travail", ce que la fédération FSU considère comme "des propos irresponsables et insultants".

La presse nationale :

Face à l'ire des internautes (et des politiques), le Medef annule sa campagne de publicité à charge (usinenouvelle.com). "Si l'école faisait son travail, j'aurais du travail". Le Medef présente ses excuses aux enseignants (lesechos.fr). Jean-Michel Blanquer "consterné" par un slogan du Medef, Gattaz s'excuse (parismatch.com).

Pour expliquer le chômage, le Medef attaque... l'école (marianne.net). "Si l'école faisait son travail, j'aurais du travail" : publié dans un manifeste du Medef, ce slogan du premier syndicat des patrons provoque la colère des syndicats enseignants.

La triple faute du Medef (www.lepoint.fr). Le slogan de l'organisation patronale, diffusé sur Internet, "Si l'école faisait son travail, j'aurais du travail" est aussi raté que contre-productif. Le Medef joue encore au cancre (humanite.fr). Le patronat joue la provoc, insulte les enseignants et s'y casse les dents. Éducation : l'école fait-elle le travail ? (lesechos.fr). L'école et ses personnels souffrent aujourd'hui, si elle surréagit ainsi face aux critiques c'est qu'elle vit une crise existentielle.



Fonction publique : mobilisé.e.s le mardi 10 octobre



Avec la FSU et l'ensemble des organisations syndicales de la Fonction publique, le SNUEP-FSU appelle les enseignants et CPE de l'enseignement professionnel à la grève nationale et aux manifestations unitaires du 10 octobre, pour une véritable négociation salariale, l'augmentation de notre pouvoir d'achat, le non rétablissement du jour de carence et des moyens pour faire fonctionner les services publics.

Les syndicats de la Fonction publique ont d'ores-et-déjà lancé un appel à la grève pour [la journée du 10 octobre prochain](#).

Handicap : pourquoi 3 500 enfants n'ont toujours pas accès à l'école

Malgré la promesse de Macron, 3 500 enfants sans auxiliaire de vie scolaire (AVS) n'ont pas accès à l'école (lemonde.fr). Le nombre de ces enfants progresse chaque année, pourtant, malgré l'engagement du candidat Macron et 8 000 nouveaux postes, certains restent en attente d'accompagnant.

APB : la justice juge le tirage au sort illégal

Le tirage au sort pour entrer à l'université jugé illégal à Bordeaux. Le jeudi 21 septembre, le tribunal administratif de Bordeaux a rendu un jugement qui pourrait provoquer une réaction en chaîne. La justice autorise l'inscription de trois étudiants en Staps.

Stagiaires : informations importantes

- Nos commissaires paritaires nationaux nous ont informés du calendrier ministériel :
- La note de service du mouvement 2018 paraîtra dans le BO du 9 novembre 2017
- SIAM sera ouvert du 16 novembre au 5 décembre 2017
- Les CAPN se dérouleront du 28 février au 9 mars
- Comme chaque année Christelle Rey (commissaire paritaire nationale) et Jérôme Jolivet (commissaire paritaire académique) seront mobilisés pour vous accompagner dans vos démarches.
- Un stage de formation spécial Stagiaire sera organisé à l'ESPE de Mérignac.
- Des réunions mutations et des permanences seront mises en place.

L'apprentissage à 14 ans, la droite revient à la charge

Laurent Wauquiez, président (LR) de la région Auvergne-Rhône-Alpes sollicite le Ministre de l'EN pour lui permettre d'expérimenter une entrée en Dima (dispositif d'initiation aux métiers en alternance) dès 14 ans.

D'après l'ONISEP, le DIMA est implanté en CFA et « permet à des élèves de 4ème âgés d'au moins 15 ans qui ont un projet d'entrée en apprentissage, à la fois de mettre à niveau leurs connaissances et de faire un choix de formation professionnelle en découvrant plusieurs métiers par des stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel »

Dans le cadre de la loi sur le dialogue social (juillet 2017), les députés Républicains, ont déposé un amendement demandant la création d'une "formation apprenti junior" ouverte à 14 ans. L'argument avancé c'est que le collège unique « pousse des milliers de jeunes gens hors des bancs de la scolarité chaque année. Il faut permettre à ceux auquel ce système ne convient pas d'emprunter une autre voie, plutôt que d'aller rejoindre les trop nombreuses cohortes de décrocheurs".

Cette vision est purement idéologique, car elle répond à l'échec scolaire par l'apprentissage au lieu de créer les conditions favorables pour permettre à ces élèves de raccrocher et de retrouver toute leur place dans l'école de la République. Le SNUEP s'y oppose.

Un projet de décret pour permettre de nommer un seul recteur pour plusieurs académies ?

"Par dérogation [au code de l'éducation], un recteur de région académique peut être chargé, par décret pris en Conseil des ministres, d'exercer les fonctions dévolues aux recteurs des autres académies de la même région académique", prévoit le projet de décret relatif à la nomination des recteurs de région académique qui sera examiné en CTMEN le 27 septembre 2017. Ce texte va permettre la nomination d'un seul recteur en Normandie pour les académies de Caen et Rouen, sans fusionner les rectorats, comme souhaite l'expérimenter le MEN

La FSU a été fer de lance contre les fusions d'académies en 2015. Le ministère s'apprête à autoriser la nomination d'un recteur de région académique comme recteur d'académie sur deux académies (Rouen et Caen). Même si le ministère s'en défend, cela peut préfigurer une fusion des académies. Au-delà des « économies d'échelle » escomptées à court terme, les promoteurs de ces fusions plaident pour une régionalisation poussée du système éducatif, ce que la FSU refuse. En outre, ces projets remettraient en cause un équilibre des niveaux de gestion correspondant à la réalité du maillage des établissements. De plus, ces fusions conduiraient à celles des services ce qui dégraderaient la qualité du service public, les conditions de travail des personnels des rectorats (suppression de postes, surcharges de travail, moindre qualité du service...) et de gestion des carrières de tous les personnels. La FSU demande un bilan de la mise en œuvre des régions académiques.

Les réorganisations territoriales, les réductions d'effectifs déstabilisent tout un pan de service public et mettent les agents en situation de mal-être au travail. La FSU est et restera très attentive à ce que les instances CT et CHS-CT puissent complètement jouer leurs rôles.

NON AU RETOUR DU JOUR DE CARENCE !

Le jour de carence pour les arrêts maladie dans la Fonction publique fut une mesure phare du quinquennat Sarkozy. Injuste et discriminatoire et dénoncé par toutes les organisations syndicales, il avait été abandonné. Le SNUEP-FSU s'insurge contre le projet gouvernemental de le remettre en place !

http://snupe.fr/wp-content/uploads/2017/09/Tract_jourdecarence.pdf

23 académies (dont Bordeaux) participeront à l'expérimentation sur l'admission des bacheliers professionnels en STS à la rentrée 2018

A compter de cette rentrée 2017 et pour 3 ans, l'expérimentation sur l'admission de bacheliers professionnels dans une STS publique sur avis du conseil de classe de l'établissement d'origine a été mise en place. Elle concerne 3 régions académiques concernées : Bourgogne - Franche-Comté, Bretagne et Hauts-de-France.

À compter de la rentrée 2018, huit nouvelles régions académiques (Grand Est, Centre-Val de Loire, Île-de-France, Normandie, La Réunion, Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône Alpes et Occitanie) seront concernées par cette expérimentation..

Au total, à la rentrée prochaine, 23 académies sur les 30 seront engagées dans cette expérimentation, créée par la loi Égalité et citoyenneté, permettant l'admission des bacheliers professionnels sur avis du conseil de classe de l'établissement d'origine.

Ce dispositif permet au recteur d'académie de prononcer l'admission des bacheliers professionnels en s'appuyant sur l'avis favorable du conseil de classe du "2e trimestre ou du 1er semestre" de terminale et, lorsque le nombre de places est insuffisant, il tiendra compte de la "cohérence" du dossier du candidat, du "rang du vœu exprimé" et de ses "aptitudes". Le décret prévoit une possibilité d'admission jusqu'à 2 ans après l'obtention du bac pour ceux qui ont été écartés faute de place.

Insertion professionnelle ou poursuite d'études est une dualité qui caractérise l'enseignement professionnel. Nos élèves, issus des couches sociales modestes ont le droit d'aspirer à une digne poursuite d'études. Pour nous ce n'est pas une question de quota ou une volonté administrative, mais avant tout une préparation et un réel accompagnement pour leurs permettre une bonne intégration des STS.

CPC : Le ministère de l'Éducation nationale prévoit 7 "axes de modernisation"

Les commissions professionnelles consultatives seront « modernisées » selon 7 axes, annonce le ministère de l'Éducation nationale dans sa "[Lettre des CPC](#)", datée d'août 2017. Ils visent à renouveler "la réglementation instituant les CPC ", actualiser le "guide d'élaboration des diplômes professionnels", définir un "règlement intérieur des CPC", mettre en place des "modules de formation à destination des membres de CPC et de groupes de travail", développer des "espaces collaboratifs numériques pour les CPC", écrire un "guide d'élaboration du dossier d'opportunité", et mettre en place une "communication externe relative à l'activité des CPC". Pour rappel, en juin 2016, la ministre de l'Éducation nationale avait demandé une mission d'évaluation pour faire passer les délais de rénovation des diplômes à 12 mois. Le Cnesco conseille aussi de réformer les CPC. Un dossier spécial CPC à [télécharger ici](#).